

COMMUNE DE AUBIAC

Procès-verbal de la séance du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022

L'An Deux Mille vingt deux, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Aubiach sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 28/03/2022

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie, LAURENT Françoise, ROUILLES Georgette, HUGUET Jean-Jacques, MARRAUD Fabrice, MAZERES Sandrine, SCHMITTLIN Stéphane, ORHANT Cédric, BERTON Jean-Marie, POLI Jean-Luc

Excusés : Mme CHARTREY Viviane a donné pouvoir à Mme LARTIGOU Marie, Mme FILLOL Isabelle a donné pouvoir à M. CAUSSE Jean-Marc

Secrétaire de séance : Jean-Luc CABROL

- 1) **Approbation et signature du procès-verbal du 28/01/2022 : accord du conseil municipal à l'unanimité**
- 2) Pour information : rappel de la posture vigipirate (hiver 2021-printemps 2022) et des règles sanitaires en vigueur à l'école (passage au niveau 1, vert)
- 3) Pour information : point sur la situation de l'Ukraine : mise à la disposition du gîte du Pouchat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une famille à accueillir en geste de solidarité. Validé à l'unanimité.
- 4) **Vote du compte de gestion 2021 (délibération 2022-15)** : M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par GRANSART Michel, SGC d'AGEN à la clôture. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021**, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- 5) **Vote du compte administratif 2021 (délibération 2022-16)** : M. le Maire s'étant retiré lors du vote, le compte administratif ci-dessous est voté : **POUR 13 voix ABSTENTION 0 CONTRE 0**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
RECETTES		695 476,17
DEPENSES		643 244,45
RESULTAT DE EXERCICE		52 231,72
REPORT N-1		+ <u>323 832,91</u>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		376 064,63
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
RECETTES		66 064,29
DEPENSES		142 749,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	DE	- 76 684,77
REPORT N-1		- <u>3 954,75</u>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		- 72 730,02
<b>RESTES A REALISER</b>		
DEP INVEST		165 048,14
REC INVEST		<u>62 558,00</u>
		102 490,14

- 6) **Affectation des résultats 2021 (délibération 2022-17) :** Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 décide **POUR 14 VOIX / ABSTENTION 1 (M. Berton) / CONTRE 0** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2021	376 064.63
Affectation en réserve (recettes investissement 1068)	175 220.16
Résultat reporté en fonctionnement (recettes 002)	200 844.47
Résultat reporté en investissement (dépenses 001)	72 730.02

- 7) **Vote des taux de fiscalité 2022 (délibération 2022-18) :**

Le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux communaux et décide de retenir les taux suivants :

Taxe foncier bâti (43.75 %), taxe foncier non bâti (78.36 %). **Après délibération, le conseil municipal approuve ces taux POUR 15 voix / ABSTENTION 0 / CONTRE 0**

- 8) **Attribution de subventions versées aux associations pour l'année 2022 (tableau en annexe 1) (délibération 2022-19) :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de voter les subventions attribuées aux associations pour l'année 2022.

M ; Schmittlin Stéphane et Mme Lartigou Marie s'étant retirés lors du vote et après délibération, le Conseil Municipal approuve la liste d'attribution des subventions ci-jointe (article 6574) :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- 9) **Vote du budget primitif 2022 (délibération 2022-20) :**

**Accord du conseil municipal POUR 13 voix / ABSTENTIONS 2 (MM Berton et Poli) sur les propositions nouvelles du budget primitif 2022 :**

INVESTISSEMENT Dépenses 916 338.14 € (dont 165 048.14 de RAR)  
Recettes 916 338.14 € (dont 62 558.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT Dépenses 908 859.00 €  
Recettes 908 859.00 €

Echanges : M. Causse demande la raison de ces abstentions (points 6 et 9). M. Berton ne donne pas d'explications.

- 10) **Validation du virement de crédit n°3 par le conseil municipal à l'unanimité (délibération 2022-21) :**

J-M. CAUSSE, le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du conseil municipal. Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du conseil municipal et du conseil municipal lors de sa séance la plus proche.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-201,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	201,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

- 11) **Désignation des membres au sein de la commission permanente de l'Agglomération d'Agen « Accessibilité et place du Handicap » (délibération 2022-22)**

Par délibération en date du 17 mars 2022, le Conseil de l'Agglomération d'Agen a voté en faveur de la création d'une quatorzième Commission Permanente dénommée « Accessibilité et place du handicap ».

Ces commissions sont chargées d'étudier et de proposer les affaires soumises au Bureau et au Conseil d'Agglomération.

Chaque commune membre dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et de son suppléant désignés : Il convient aujourd'hui d'approuver la représentation de la commune au sein de cette Commission Permanente « Accessibilité et place du handicap ».

Après délibération, vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal,

1°/ DECIDE, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

2°/ DESIGNE les membres au sein de la commissions permanente « Accessibilité et place du handicap », comme indiqué ci-dessous :

Nom de la Commission	Elus Titulaires proposés	Elus Suppléants proposés
Accessibilité et place du handicap	Stéphane SCHMITTLIN	Marie LARTIGOU

**12) Désignation des représentants de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite à la fusion AA/PAPS (délibération 2022-23)**

Suite à la fusion de l'Agglomération d'Agen avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (arrêté préfectoral n° 47-2021-09-10-001 du 10 septembre 2021), Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres représentant la commune au sein de la CLECT. Chaque commune nomme un candidat titulaire et un candidat suppléant.

**Après délibération, vote à main levée et à l'unanimité, les candidats sont les suivants :**

Titulaire : M. CABROL Jean-Luc

Suppléant : M. GONANO Daniel

13) Pour information : chantier citoyen fixé du 11 au 15 juillet 2022. Envoi prochain du courrier aux jeunes concernés.

**14) Travaux d'électricité bâtiment des Associations 1 place Galard (délibération 2022-24)**

Monsieur le Maire fait le point des travaux terminés et en projet dans le bâtiment des Associations 1 place Galard. Il présente le devis de l'entreprise Almansa d'un montant de 3 237.60 € pour des travaux d'électricité concernant les 2 pièces qui restent à rénover.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée,**

- De valider le devis de l'entreprise ALMANSA pour un montant de **3 237.60 € TTC**,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et tous actes s'y référant.

**15) Travaux d'isolation du bâtiment des Associations 1 place Galard (délibération 2022-25)**

Monsieur le Maire fait le point des travaux terminés et en projet dans le bâtiment des Associations 1 place Galard. Il présente le devis de l'entreprise Tesquet d'un montant de 6 600.76 € € pour des travaux de confection de plafond suspendu, doublage et isolation concernant les 2 pièces qui restent à rénover.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée,**

- De valider le devis de l'entreprise TESQUET pour un montant de **6 600.76 € TTC**,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et tous actes s'y référant.

**16) Travaux d'aménagement des chemins ruraux (délibération 2022-261)**

Monsieur Huguet Jean-Jacques fait le point des chemins ruraux à réaménager.

Il s'agit d'effectuer des travaux de pelle sur les trois chemins ruraux suivants et il présente le devis de l'entreprise CASONATO :

- Chemin de Mondette à Herrant : ouverture du chemin communal, débroussaillage, arrachage d'arbustes, mise en état : 600 € HT ;

- Chemin de Mondette à Aurion : faire fossés, assainir le chemin communal (longueur 50 m environ), niveler la terre, fourniture et pose d'un tube de 300 de diamètre (6 ML), talus en bas du champ (sortie du chemin communal). Remarque : l'emplacement du fossé est à définir avec les personnes concernées : 500 € HT ;

- Chemin de Duran : aménagement du chemin, débroussaillage, nivellement, refaire le fossé sur toute la longueur (130 ML), la terre sera déposée sur le chemin et nivelée, fourniture et pose d'un tube de diamètre de 300 (6 ML) : 1340 € HT.

*Echanges : M. Poli pose des questions sur le choix des travaux de priorité du chemin de Duran. Il y a eu une seule convocation de la commission voirie. « Qu'avez-vous à me reprocher sur ma participation ? »*

*M. Huguet : je ne m'occupe que des travaux d'entretien de la voirie ;*

*M. Poli : il y a un dysfonctionnement de la commission voirie. Pourquoi certains membres de la commission voirie sont exclus ?*

*« je remonte des problèmes à chaque conseil municipal. La base est de faire travailler la commission. Je n'accepte pas ce qui a été dit. »*

*M. Huguet : M. Poli ne m'a jamais contacté directement pour signaler les problèmes.*

*M. Causse : c'est l'avis personnel de M. Poli. Je suis satisfait du travail effectué par M. Huguet. Il n'y a pas de remontées de problèmes de la part de M. Poli pour permettre un chiffre.*

*Pour le chemin de Duran, la 1<sup>ère</sup> partie est faite ; la 2<sup>ème</sup> partie reste à faire. Le calendrier est convenable.*

*M. Poli : Pour le chemin de Duran, il y a beaucoup d'eau sur ce chemin. Il faudrait un diamètre plus grand.*

*M. Huguet : on va recréer le fossé et faire une traversée avec une buse de 300 de diamètre.*

*M. Poli demande un diamètre de 400.*

*M. Causse : il faut vérifier auprès de l'entreprise Casonato qui confirmera le diamètre.*

*M. Poli : pour les pontages privés, on demande un diamètre de 400 ; c'est paradoxal avec ce que prévoit la commune ; il faut montrer l'exemple.*

*M. Causse : une buse de diamètre de 400 sert pour rentrer sur les parcelles et pas forcément pour le débit d'eau. Mais la réflexion de M. Poli est pertinente.*

**Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée,**

- De valider le devis de l'entreprise CASONATO pour un montant total de **2 928.00 € TTC**,
- De faire procéder, si besoin, à la modification du diamètre du busage relatif au chemin de Duran et de valider, en conséquence la modification du montant du devis,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et tous actes s'y référant.

### **17) Ouverture d'un chemin rural « de Mondette à Aurion » (délibération 2022-271)**

Monsieur Huguet Jean-Jacques fait le point du chemin « de Mondette à Aurion » qui doit être de nouveau ouvert à la randonnée et qui nécessite des travaux d'arrachage d'arbres et de débroussaillage.

Il présente les devis de l'entreprise CASONATO d'un montant total de 2100.00 € TTC et de l'entreprise HOLYDA d'un montant total de 2208.00 € TTC.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à main levée,**

**POUR : 14 voix** (M. Schmittlin s'étant retiré de la salle lors du vote)

- De valider le devis de l'entreprise CASONATO pour un montant total de **2 100.00 € TTC** qui comprend les prestations suivantes :  
*« ouverture d'un chemin communal de randonnée (130 M X 3.50 M), débroussaillage taillis, arrachage d'arbres secs (ormeaux) et les arbustes gênant sur l'emprise du chemin ; les taillis seront incinérés »*
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et tous actes s'y référant.

### **18) Travaux de voirie communale 2022 (délibération 2022-28) :**

Monsieur Huguet Jean-Jacques présente les travaux 2022 de voirie communale commandés auprès de l'Agglomération d'Agen d'un montant total de 21 774.00 € TTC.

*Echanges : Suite à une question de M. Poli sur la remise en place d'origine des chemins ruraux, M. Causse répond que pour le chemin de St Aignan, la proposition a été faite à Mme Anterrieu depuis 2008. La commune peut imposer la remise en état mais n'a pas à en subir les frais.*

*M. Poli : « je n'ai jamais dit que la commune devait payer. On n'est pas hors la loi pour proposer. Pour faire un échange, il faut un accord. Il faut une concertation entre tous les utilisateurs des chemins.*

**Après délibération, le conseil municipal décide, à main levée et à l'unanimité**

- De valider la commande auprès de l'Agglomération d'Agen pour des travaux d'entretien de voiries communales au titre de l'exercice 2022 pour un montant total de **21 774.00 € TTC** (selon annexe ci-dessous),
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les devis et tous actes s'y référant.

### **19) Travaux de voirie du chemin du Baqué (bordures) (délibération 2022-29)**

Monsieur Huguet Jean-Jacques présente les travaux de sécurisation du virage Chemin du Baqué (remise en état des bordures) de l'entreprise STAT DUGARCIN d'un montant total de 6 036.00 € TTC.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à main levée et à l'unanimité**

- De valider le devis de l'entreprise STAT DUGARCIN pour des travaux de remise en état des bordures afin de sécuriser le virage chemin du Baqué pour un montant total de **6 036.00 € TTC**,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les devis et tous actes s'y référant.

*Pour information : Impasse d'Aurion : réalisation d'un bicouche*

20) Pour information . Chemin de Marron : trou bouché

**21) Décret tertiaire** : présentation de la réglementation en vigueur et l'obligation pesant sur les collectivités pour une meilleure connaissance de leurs performances énergétiques et entreprendre des travaux d'amélioration ; la commune serait concernée pour 2 sites : mairie/école/salle Bigué et salle des fêtes/salle des sports.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité** pour signer la convention d'accompagnement à la transition énergétique de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47) (étude des orientations et accompagnement sur des solutions).

**22)** Présentation et débat obligatoire sur **la protection sociale complémentaire** (non soumis au vote). Accord du conseil municipal pour envisager la mise en place dès 2023 de la protection sociale des employés municipaux.

### 23) Zone Nature, Détente, Sports, Tourisme : lancement de la consultation d'architectes (délibération 2022-30)

Monsieur le Maire informe que la commune est, à compter de ce jour, propriétaire des terrains concernés par le projet de la création d'une Zone nature, détente, sport, tourisme (parcelles E 031, 039, 261, 262, 263, 264).

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 362 000 € HT pour l'achat des terrains, les études et l'aménagement de cette zone.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation d'architectes pour l'aménagement de cette zone.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à main levée et à l'unanimité**

- Donne, dès à présent, un accord de principe pour le lancement du projet et notamment pour la consultation d'architectes pour l'aménagement de ces terrains.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

#### **Questions diverses et tour de table.**

M. Berton : Changement de compteur linky en cours.

M. Poli :

- Eclairage : il réitère la demande pour la pose d'éclairage photovoltaïque

M. Causse : le plan lumières de l'AA est lancé. La 1<sup>ère</sup> opération concerne le chemin piétonnier du bourg (panneaux photovoltaïques).

Concernant Aurion, la traversée du bourg et la rue du Placier : maintien du filaire avec pose d'ampoule leds ; baisse d'intensité au cas par cas.

Les autres points lumineux doivent être changés en panneaux photovoltaïques : route de Roquefort, abribus...

La question se pose pour le lotissement de Béret : les photovoltaïques n'acceptent pas la pose d'illuminations à ce jour.

- Feux tricolores côté Laplume : souhaite des précisions. Le n° de téléphone de M. Trauquet lui sera communiqué.

Mme Mazères : La commission valorisation et gestion des déchets de l'agglomération a vu l'entrée en vigueur de son règlement de l'octroi de subventions. La commission finance 50 % maxi de projets d'investissement ou de fonctionnement visant à la réduction des déchets.

L'octroi de subventions concerne tous types de structure : administration, collectivités, associations, entreprises privées. Toute demande doit être adressée accompagnée d'un dossier complet de demande de financement à [eric.piquet@agglo-agen.fr](mailto:eric.piquet@agglo-agen.fr)

M. Marraud : concert de jazz le samedi 30 avril

Mme Lartigou :

- Opération Albret Duck Race organisée par le Rotary club de l'Albret. Sur la vente d'un billet de 5 € : 1.50 € revient au Rotary, 1.50 € versé aux associations participantes, 2 € pour le projet de soutien à l'Ukraine. Mme Lartigou propose qu'une seule association porte le projet pour avoir le bonus et le bénéfice sera reversé au CCAS d'Aubiach et aux associations d'Aubiach.
- Plan paysage : idée de photos et d'une exposition

M. Schmittlin :

- Commission santé : l'AA doit valider la création d'un FST pour un projet de la commission santé ;
- CLI Golfech : le conseil d'administration a été remis en place après les élections départementales. M. Schmittlin a été élu au conseil d'administration. Une réunion d'information sera organisée à Aubiach en septembre 2022 pour faire connaître à la population la procédure post accidentelle à la centrale de Golfech. Concernant la distribution de pastilles, elle ne peut avoir lieu que dans le périmètre du PPI (20 kms) en pharmacie avec un justificatif de domicile.
- SIVU fourrière : une réunion a eu lieu à Aubiach le 19 mars 2022 ; le quorum n'a pas été atteint. Prochaine réunion ce mardi à Caubeyres. Le budget devra être voté.

Mme Laurent : informations sur : villages fleuris, chœurs en scène, Nuit d'Eté

M. Orhant : note une meilleure circulation devant l'école suite à la pose des potelets (+ de fluidité).

M. Gonano :

- La 5<sup>ème</sup> classe est maintenue pour la rentrée 2022 (environ 95 à 100 élèves)
- Rencontre CAUE / SEM47 pour le projet « bâtiments école et flux des parents ». Les commissions Ecole et Bâtiments se réuniront pour étudier les différents scénarios.

**Fin de la séance à 23h30**

**PJ : 2 annexes (points 8 et 18)**

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	NEANT				
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
65548	Autres contributions				1 782,25
	Participation communale		SIVU CHENIL FOURRIERE DE LOT ET GARONN	Collectivité territ	1 532,25
	cotisation annuelle		TERRITOIRE D'ENERGIE LOT ET GARONNE	Collectivité territ	250,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé				8 335,00
	participation au fonctionnement		APF FRANCE HANDICAP	Association	10,00
	participation au fonctionnement		AR TOURISME AUBIAC	Association	75,00
	participation au fonctionnement		ASSOC DEPART. PUPILLES ENSEIGNEMET P	Association	10,00
	participation au fonctionnement		ASSOC ACRB CAVALIERS RANDONNEURS D	Association	75,00
	participation au fonctionnement		ASSOC ADMR DU BRUILHOIS	Association	75,00
	participation au fonctionnement		ASSOC ANACROUZE AMAC ECOLE MUSIQUE	Association	3 454,00
	participation au fonctionnement		ASSOC BOULE AUBICAISE	Association	0,00
	participation au fonctionnement		ASSOC CLIMATOLOGIQUE MOYEN GNE	Association	10,00
	participation au fonctionnement		ASSOC CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	10,00
	participation au fonctionnement		ASSOC DDEN 47	Association	10,00
	participation au fonctionnement		ASSOC ENTENTE SPORTIVE BRUILHOIS	Association	1 466,00
	cotisation annuelle		ASSOC ENTENTE SPORTIVE BRUILHOIS	Association	250,00
	participation au fonctionnement		ASSOC HOLESHOT TEAM BMX	Association	0,00
	SUBVENTION AIDE A DOMICILE		ASSOC INTERC AIDE DOMICILE ASSAD	Association	75,00
	participation au fonctionnement		ASSOC PARENTS ELEVES	Association	75,00
	participation au fonctionnement		ASSOC SOIF DE VIE 47	Association	15,00
	participation au fonctionnement		ASSOC. RENAISSANCE DU BRULHOIS	Association	30,00
	participation au fonctionnement		ASSOCIATION PETITES SOEURS DES PAUVR	Association	15,00
	participation au fonctionnement		CLUB L'EVEIL AUBICAIS	Association	75,00

Page 1

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	participation au fonctionnement		EFS AQUITAINE LIMOUSIN	Association	10,00
	participation au fonctionnement		ESPOIR FM ASSOCIATION	Association	15,00
	participation au fonctionnement		LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	Association	10,00
	participation au fonctionnement		LOISIRS CULTURE TOURISME	Association	75,00
	participation au fonctionnement		MUZIKETO ASSOCIATION	Association	75,00
	participation au fonctionnement		OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE AUBIAC	Association	2 150,00
	participation au fonctionnement		PREVENTION ROUTIERE	Association	10,00
	participation au fonctionnement		RADIO BULLE ASSOCIATION	Association	15,00
	participation au fonctionnement		RESTOS DU COEUR	Association	10,00
	participation au fonctionnement		SECOURS POPULAIRE ANTENNE AGEN	Association	10,00
	participation au fonctionnement		SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	75,00
	participation au fonctionnement		SOCIETE DE CHASSE AUBIAC	Association	75,00
	participation au fonctionnement		THE MEL FASHION SHOW	Association	75,00

## Proposition voirie communale 2022

LIEU ET NATURE DE TRAVAUX	SUPERFICIE/COÛT M2		ESTIMATION
<b>Enrochement</b> Rte du baque	forfait		500,00 €
<b>Poutre de Rive</b> Rte de segougnac	60 ml		1 812 €
<i>Garantie entreprise</i>			
<b>Renforcement</b> Rte de moirax	240 ml*4	*5	4 800 €
Impasse d'Aurion	200 ml*4	*5	4 000 €
<b>Entretiens chemins de randonnées</b>		9 h	460 €
<b>Enrobés a froid</b>			800 €
<b>Travaux epareuse</b>			6 902 €
<b>Currage de fossés</b>			2 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>21 774 €</b>